



2 JOURS

12 ÉLUS MAX

PRÉSENTIEL / VISIO

BEST

# Accident du travail & maladie professionnelle

Maîtriser l'accident du travail et la maladie professionnelle pour mieux protéger vos salariés et exercer pleinement le rôle du CSE.

**PRÉREQUIS** Aucun prérequis • **DÉLAI D'ACCÈS** Immédiat, à la demande du client

## — DESCRIPTION

Les accidents du travail et les maladies professionnelles constituent des enjeux majeurs de la santé au travail et engagent la responsabilité de l'employeur. Les élus du CSE jouent un rôle déterminant dans la prévention, l'enquête et le suivi de ces sinistres. Cette formation permet aux élus de comprendre les mécanismes de reconnaissance, les procédures de déclaration, les recours disponibles et les actions de prévention à mettre en place pour réduire durablement la sinistralité.

## — OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre la définition légale et les conditions de reconnaissance de l'AT
- Maîtriser la procédure de déclaration et de reconnaissance de l'AT et de la MP
- Distinguer les maladies professionnelles des maladies à caractère professionnel
- Conduire une enquête AT/MP avec rigueur et méthode
- Identifier la faute inexcusable de l'employeur et ses conséquences
- Maîtriser les tableaux des maladies professionnelles et les conditions de présomption
- Analyser les causes et proposer des mesures de prévention efficaces
- Suivre les statistiques AT/MP et utiliser les indicateurs comme outil de pilotage

## — PROGRAMME

- Définition et qualification de l'accident du travail : critères légaux et jurisprudentiels
- L'accident de trajet : conditions et exclusions
- La procédure de déclaration AT : délais, formulaires, rôle des parties
- La reconnaissance et la contestation : CPAM, avis d'incapacité
- Les maladies professionnelles : tableaux et hors tableaux
- La procédure de reconnaissance des maladies professionnelles hors tableaux
- La faute inexcusable de l'employeur : conditions, conséquences et jurisprudence
- L'enquête du CSE après AT : méthode de l'arbre des causes
- L'enquête du CSE après maladie professionnelle : démarche et rapport
- Analyse des statistiques AT/MP de l'entreprise
- Construction d'un plan de prévention ciblé
- Le suivi statistique : tableaux de bord et indicateurs de sinistralité
- Coordination avec la CARSAT, le médecin du travail et l'inspection du travail



CSE ACADEMIE

06 59 05 52 13 · [www.cseacademie.fr](http://www.cseacademie.fr) · [infos@cseacademie.fr](mailto:infos@cseacademie.fr)



### ACCESSIBILITÉ · PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Toute situation particulière est à signaler à [contact@cseacademie.fr](mailto:contact@cseacademie.fr). Un référent handicap étudie et met en place les adaptations nécessaires (accès, supports, rythme).